

Décision

Générale

colonial

Décision n° 110 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES.

n° 110

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
7 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés du service actif par mesure disciplinaire, les miliciens dont les noms suivent : 1763. Oumar Ahmoud, 2e classe, dépôt (pour compter du 1^{er} janvier 1947)

1239 Süd Ahammed, 1er classe, 3e compa gnie (pour compter du 28 janvier 1947)

1616 Mougahel Mohamed, 2e classe, 3e com pagnie (pour compter du 26 janvier 1947)

1593 Abdoul Gabar, 2 e classe, 3e compagnie (pour compter du 26 janvier 1947)

1621 Hamoud Haïdar, 2e classe, 3e compa gnie (pour compter du 26 janvier 1947).